

Annex 21

Public

a /0293/08

Date : 23 Mars 2010-01-22

1. avez-vous compris la procédure de contestation de la recevabilité de l'affaire initiée par M.Bemba devant la CPI ? Souhaitez-vous vous exprimer sur ladite procédure ?
 - j'ai bien compris le sens de la procédure de la contestation de la recevabilité de l'affaire initiée par Jean Pierre Bemba, cependant je voudrais préciser si la cour à estimer en son temps que la cour criminelle de la RCA s'était dessaisi du dossier par ce qu'elle n'avait pas la compétence requise pour traiter un dossier aussi sensible concernant les crimes viols tortures des pillages systématiques et autres qui relèvent de la compétence de la CPI, c'est par ce que les raisons étaient bien fondées. Aujourd'hui, je suis en mesure de dire, et c'est la préoccupation partagée de toutes les victimes en Centrafrique que la défense de Bemba veut faire de la diversion pour retarder la procédure devant la cour et que la cour devrait prendre ses responsabilités devant l'histoire et la communauté internationale pour que justice soit faite en toute équité
2. Avez-vous connaissance d'une quelconque procédure à l'encontre de M Bemba ouverte par les autorités centrafricaines dans la période 2003-2006 ?
 - effectivement nous avons connaissance d'une telle procédure , malheureusement ce qui a été retenue d'une manière générale est relatif au pillage, mais il faut ce dire également que le pillage dont -on fait est d'une grande ampleur suivi de viol et d'assassinat .
**allusion*
3. pensez-vous que la justice centrafricaine pourrait être en mesure de juger M. Bemba ?
 - si les autorités judiciaires centrafricaines se sont dessaisies du dossier à l'époque c'est parcequ'elles n'ont pas toutes les compétences et surtout les moyens techniques et financiers.
4. pensez-vous que la justice centrafricaine pourrait être en mesure de garantir les droits des victimes ?
 - la justice centrafricaine ne pourrait pas garantir leurs droits d'autant plus que sur le plan national elle éprouve de nombreuses difficultés de part sa situation post-conflit, de l'insécurité et la pauvreté dans laquelle elle se trouve.
5. pour quelles raisons voulez-vous participer dans l'affaire contre M. Bemba devant la CPI ?
 - je voudrais participer dans l'affaire contre Jean Pierre Bemba en vue d'éclaircir la cour, et lui apportée plus de détails en terme de contribution à la recherche de la vérité.